



Le SNEP-FSU fait partie intégrante de l'histoire de la discipline EPS. Tu arrives dans un milieu où les enseignant-es d'EPS sont aujourd'hui à l'Éducation nationale, où l'horaire d'EPS est à hauteur de 4 heures en sixième, où le nombre de postes ouverts aux concours n'a pas subi la même dégradation que pour d'autres disciplines, même si ce nombre reste très insuffisant au regard des besoins.

La profession et l'EPS n'en seraient pas là aujourd'hui s'il n'y avait pas eu l'action et la mobilisation du SNEP-FSU. Fort de ses presque 10 000 adhérent-es sur 35 000 enseignant-es d'EPS, le SNEP-FSU est le syndicat représentatif de la profession.

Il défend :

- **Le renforcement d'une EPS obligatoire pour toutes et tous ayant comme objet d'enseignement les Activités physiques sportives et artistiques,**
- **Des personnels revalorisés et correctement formés,**
- **Une école publique dotée des moyens pour faire réussir tous-tes les élèves quels que soient leur genre, leur milieu social et leur territoire.**

Le SNEP-FSU propose aussi de nombreuses journées de l'EPS, permettant aux collègues de se retrouver, de se former et de débattre autour d'APSA et de leurs apprentissages. Le SNEP-FSU participe activement à la défense des droits des personnels et est engagé pour en gagner d'autres, les dernières victoires concernant le forfait de 3 heures d'association sportive, ou encore l'indemnité de la coordo EPS. Il organise de nombreux stages à destination des collègues pour les informer de leurs droits, de leurs possibilités d'agir.

Formation initiale

Le SNEP-FSU est très attaché à la formation initiale et continue. Le SNEP-FSU a toujours défendu une formation de haut niveau, pluridisciplinaire, appuyée sur tous les aspects de notre métier (sciences humaines et sociales dont didactique, pédagogie et sciences de la vie). La formation doit trouver son ancrage dans des travaux de recherche permettant aux étudiant·es de faire le lien entre eux et de pouvoir proposer des contenus d'apprentissages aux élèves leur permettant de réussir, mais aussi de pouvoir remédier à leurs difficultés. Le SNEP-FSU revendique une formation approfondie dans les APSA (sciences de l'intervention) afin de donner à tous·tes les futur·es enseignant·es les éléments pour faire réussir tous·tes les élèves.

Une situation inadmissible pour les non lauréat·es

Les candidat·es aux concours d'enseignant·es voient leur possibilité de poursuite d'études réduites à presque rien pour la rentrée 2026 dans 10 académies où les INSPE n'accueilleront pas les non-lauréat·es, faute de moyens. Cela concerne en l'état près de 1 800 étudiant·es STAPS en L3 éducation motricité. Ailleurs, tous·tes les non lauréat·es seront néanmoins confronté·es à un nombre de places limité. Nous alertons depuis des mois devant cette faillite politique, incapable d'assurer la réussite et la poursuite d'étude des étudiant·es. Le SNEP-FSU demande en urgence un collectif budgétaire.

Affectations

Avec la concomitance de deux CAPEPS externes en 2026, les modalités d'affectation seront très différentes suivant les profils des candidat·es :

- affectation en académie d'inscription en fonction des capacités d'accueil pour les lauréat·es du CAPEPS L3, inscrit·es en licence en 2025/2026
- et affectation nationale pour les lauréat·es du CAPEPS M2.

Le Ministère remet en cause la notion de barème pour classer les stagiaires en ne mettant en avant que le rang de classement au concours. C'est une attaque contre la transparence du mouvement d'affectation et l'équité entre les lauréat·es. Grâce à l'action du SNEP et de la FSU, le Ministère a plié et a accepté de prendre en compte des situations particulières : charge de famille, RQTH, bonification pour les ultra-marin·es...

Pour toute question : stagiaire@snepfsu.net

Le SNEP-FSU sera présent aux côtés des candidat·es pour les aider à effectuer leurs vœux : un webinaire spécifique sera organisé en mai 2026 (infos sur <https://lesite.snepfsu.fr/>).

Emploi

Le SNEP-FSU au service d'une EPS de qualité et de l'emploi des jeunes :
Nous revendiquons un plan pluriannuel de 1 500 recrutements par an (CAPEPS externe + interne + agrégation externe) pendant au moins 5 ans pour aux besoins dont les départs en retraite, alléger les effectifs par classe et assurer une EPS exigeante dans tout le système éducatif et de formation, sur tout le territoire.